

AGECHOC

CHOC LIQUIDE SANS CHLORE / SANS STABILISANT RATTRAPAGE EAUX VERTES



CARACTERISTIQUES :

Oxygène actif liquide pour le rattrapage des eaux vertes
Choc liquide sans chlore / sans stabilisant
Compatible avec tous les traitements.
Solution concentrée à 34,9 % de peroxyde d'hydrogène

VENTE
INTERDITE
au grand
PUBLIC

CONSEILS D'UTILISATION :

L'AGECHOC est destiné à une action curative visant à limiter la présence et réduire la croissance des algues vertes, qui peuvent être responsables d'une coloration de l'eau des piscines.
Un traitement choc permet de revenir à une eau limpide dans un délai de 24 à 48h.
A n'utiliser que pour des piscines munies d'un système de filtration et reliées à une station d'épuration.
Ne pas utiliser l'AGECHOC en combinaison avec d'autres produits biocides.



DOSAGE :

Verser 2L d'AGECHOC pour 10m³ d'eau sous forme de dose choc.

MODE D'EMPLOI :

- Traitement à réaliser en l'absence de baigneurs et de préférence le soir.
- Arrêter le traitement de désinfection de l'eau avant l'application du produit.
- Vérifier le pH, si besoin l'ajuster entre 6,9 et 7,7
- Frotter le fond et les parois, afin de mettre les algues en suspension.
- Verser le produit en une seule fois, devant les buses de refoulement, en plaçant le goulot directement à la surface de l'eau afin de réduire le risque de projections.
- Ne pas verser directement dans les skimmers.
- Filtrer en continu jusqu'à ce que les effets du produit soient visibles (fin du traitement).
- Attendre au moins 4 jours avant de reprendre votre traitement de désinfection.

CONDITIONNEMENT :

Bidon de 5L, carton de 2 un, palette de 64 cartons / 128 un

COMPOSITION :

Peroxyde d'hydrogène à 34,9 %, CE : 231-765-0.
Biocide TP2 (type de formulation : AL).

AMM N° FR-2019-0009 détenue par Gaches Chimie Spécialités - 8 rue Labouche - 31084 Toulouse



AGECHOC

CHOC LIQUIDE SANS CHLORE / SANS STABILISANT

RATTRAPAGE EAUX VERTES

Age
de l'EAU®
by GACHES CHIMIE

Traitement
sans chlore

STOCKAGE :

Garder sous clef.

Protéger du froid.

Ne pas stocker à une température supérieure à 30 °C.

Ne pas se débarrasser du produit dans les canalisations (éviers, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

SECURITE :

Utilisez les Biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Pour plus de renseignements, consulter les fiches de données de sécurité.

Déposé au centre antipoison de Toulouse Tél : 05.61.49.33.33

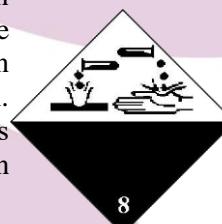
L'acquisition, la détention ou l'utilisation de ce précurseur d'explosif fait l'objet de restrictions pour le grand public.

Mention d'avertissement : DANGER

Mentions de danger : Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Peut irriter les voies respiratoires. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : Tenir hors de portée des enfants. Lire l'étiquette et les instructions ci-jointes avant utilisation. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. EN CAS D'INGESTION : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter immédiatement le centre antipoison ou appeler le 15/112. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. EN CAS D'INHALATION : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer abondamment à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10mn. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision : consulter un médecin. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures de la peau : contacter le centre antipoison. Eliminer l'emballage vide et/ou les produits non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchetterie.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.



UN 2014

